

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Auderghem Service de l'Urbanisme Collège des Bourgmestre et Echevins Rue Emile Idiers, 12 B - 1060 BRUXELLES

V/Réf.: PU/701128 (corr.: Mme C. Kuhn)

N/Réf.: AA/KD/AUD20098_635_PredesAgneaux_67a71

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet: AUDERGHEM. Avenue Pré des Agneaux, 67 à 71.

Demande de permis d'urbanisme portant sur la démolition d'un garage, l'abattage d'un arbre et la construction d'un immeuble de 6 logements.

Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 28/02/2019, reçu le 04/03/2019, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 13/03/2019.

L'avis de la CRMS est sollicité car le projet est compris dans la zone de protection des cités-jardins Logis-Floréal. Il figure en Zichee au PRAS.

Pour rappel, la CRMS ne s'est pas prononcée sur la demande initiale qui lui a été soumise en date du 16/01/2019. La Commission de concertation a émis un avis unanime défavorable le 31/01/2019. Le projet a ensuite été revu et modifié pour répondre aux remarques de la concertation et réduire le nombre de dérogations demandées.

La demande vise la démolition d'un garage construit dans les années 50, l'abattage d'un arbre en fond de parcelle et la construction d'un immeuble de 6 appartements (7 dans le projet initial).

La construction présenterait un gabarit R+2+1 étage sous toiture et 1 niveau de parking enterré. Les six appartements seraient traversants. Quatre larges bacs (type chiens assis) éclaireraient les logements sous toiture (2 x 2 avec panneaux solaires).



© Google maps





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN Remarques de la CRMS



Extrait du dossier

La Commission ne s'oppose pas à la démolition du garage existant car il ne présente pas de valeur patrimoniale particulière.

En ce qui concerne la future construction, la légende des matériaux laisse penser à un patchwork de couleurs (rouge orange, blanc, gris beige, gris foncé). La Commission plaide au contraire pour une façade plus homogène et davantage de sobriété eu égard au contexte patrimonial environnant (en face des maisons du Logis-Floréal). Elle suggère de s'aligner sur la teinte de briques dominante de la rue. Elle demande également d'opter pour des menuiseries de qualité (pas de PVC).

Pour la toiture, la CRMS décourage le parti des chiens assis en briques tels que projetés en raison de leur aspect particulièrement massif et « plongeant » sur la cité-jardin. Dès lors que les appartements sous combles seraient traversants et que des chiens assis sont également prévus à l'arrière, la CRMS demande d'étudier une solution plus fine à l'avant, en zinc et non en briques, avec intégration de fenêtres de toiture moins massives.

Les autres aspects du projet relèvent d'un examen urbanistique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE Secrétaire C. FRISQUE Président

c.c. à BUP-DPC: Mme Fr. Cordier; BUP – DU: Mme V. Henry; ckuhn@auderghem.brussels



KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN